

## »» PLAN DE COMMUNICATION DU PROJET MINIWASTE pour promouvoir les méthodes de minimisation des déchets organiques sur le territoire de Rennes Métropole

### Action 3 :

#### Les outils du plan de communication local

##### CHARTRE GRAPHIQUE :

En novembre 2009, Rennes Métropole a signé un Programme local de prévention des déchets (PLP) avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). La multiplication des chartes graphiques et des logos ayant tendance à charger la mise en page et laisser de moins en moins de place au contenu, la Direction de la communication de Rennes Métropole a décidé d'adopter une charte graphique commune au Plan Climat Énergie et au PLP.

Gage d'une communication visuelle homogène, cette charte graphique permet à la collectivité d'assurer une cohérence entre les politiques menées en matière de développement durable et de faciliter la mémorisation des messages délivrés.

Dans la mesure où le projet Miniwaste s'inscrit dans l'axe 3 du PLP consacré aux actions emblématiques, les documents de communication qui lui sont liés sont une déclinaison de la charte graphique créée pour le PLP.

